

## COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 21 AVRIL 2005

**Le gouvernement, réuni le 21 avril 2005, a examiné, entre autres, des projets de délibération et des projets d'arrêté.**

### **Erica : subvention exceptionnelle aux particuliers**

Un certain nombre de dossiers de particuliers de la province Nord, dont l'habitation avait subi des dégâts liés au passage du cyclone Erica, ont été transmis tardivement aux services de l'Etat qui a désormais clôturé l'instruction et réparti l'enveloppe consacrée aux indemnisations des particuliers.

Saisi de ce problème, le gouvernement a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 6.825.142 CFP « aux particuliers oubliés » des communes de Canala, Hienghène et Koné.

### **Subventions aux radios libres**

Le gouvernement attribue une subvention de 10.000.000 CFP à chacune des trois associations suivantes :

- EDIPOP (Djiido)
- Dumbéa Communication (Océane)
- Cultures et Loisirs (RRB)

### **Maison de la Calédonie à Paris : le gouvernement reprend ses locaux**

Depuis 1998, la Nouvelle-Calédonie avait, par une convention, mis à disposition de l'association « Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris » plus de 200 m<sup>2</sup> de bureaux situés 7 rue du Général Bertrand.

N'ayant pu, jusqu'à présent, et malgré plusieurs courriers, obtenir les comptes 2003 de cette association ni la réunion de l'assemblée générale, le gouvernement a dénoncé la convention aux fins de procéder à la résiliation du bail. Il est prévu que les quatre collectivités : Nouvelle-Calédonie et les trois provinces – démissionnent de cette association et en forment une nouvelle afin de gérer, de façon plus efficiente, les locaux de la Nouvelle-Calédonie et de développer les actions de cet outil indispensable.

## **Refonte du GIE « S.E.R.A.I.L »**

Le GIE « S.E.R.A.I.L » (système d'exploitation, de répartition et d'administration des informations localisées) créé en juin 94, a pour objet la collecte, le traitement et l'exploitation des informations géographiques sur les voies et réseaux divers. Les membres fondateurs étaient la Nouvelle-Calédonie, la province Sud, la commune de Nouméa, l'OPT, EEC et la Calédonienne des Eaux. En juin, 2004 quatre nouveaux membres ont été admis : les communes de Dumbéa, Mont-Dore et Païta et la société Enercal. Les membres fondateurs ont donc proposé une refonte complète des statuts du GIE en un nouveau contrat constitutif et un nouveau règlement intérieur. Ces propositions de modifications ont été approuvées lors de l'assemblée générale restreinte du GIE en octobre 2004 et il convient maintenant que le Congrès entérine ces nouvelles dispositions. C'est pourquoi le gouvernement a adopté jeudi un projet de délibération en ce sens.

## **Divers :**

A compter du 05 octobre 2005, le gouvernement procédera à l'ouverture d'une sélection professionnelle pour le recrutement de chefs d'administration principaux, inspecteurs des impôts principaux ou inspecteurs du travail principaux du cadre territorial de l'administration générale.

Le gouvernement a également pris un arrêté modifiant l'ouverture d'un concours prévu le 13 août 2005. Le nombre de postes offerts à ce concours externe pour le recrutement d'adjoints d'éducation du cadre territorial des personnels de surveillance et d'éducation sera de 10 au lieu de 7.